

<b>Zeitschrift:</b>	Museum Helveticum : schweizerische Zeitschrift für klassische Altertumswissenschaft = Revue suisse pour l'étude de l'antiquité classique = Rivista svizzera di filologia classica
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Vereinigung für Altertumswissenschaft
<b>Band:</b>	17 (1960)
<b>Heft:</b>	3
<b>Artikel:</b>	Le devis de Livadie et le temple de Zeus Basileus
<b>Autor:</b>	Roux, Georges
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-16615">https://doi.org/10.5169/seals-16615</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le devis de Livadie et le temple de Zeus Basileus

Par Georges Roux, Lyon

L'inscription qui fait l'objet du présent article fut publiée en 1896 par de Ridder, avec un commentaire technique de Choisy<sup>1</sup>. Lattermann, en 1908, lui consacra un chapitre de ses «Griechische Bauinschriften»<sup>2</sup>. Personne, à ma connaissance, ne l'a étudiée depuis. Or Choisy et Lattermann, s'ils ont fait progresser sur de nombreux points l'interprétation d'un texte obscurci par de graves lacunes, se sont mépris cependant sur plusieurs points essentiels, faute de se représenter clairement le plan de l'édifice auquel ils avaient affaire. Ce plan est à vrai dire assez exceptionnel, et l'on n'en connaissait guère d'exemples en 1908 encore. Ce qui explique – et excuserait s'il en était besoin – les erreurs de Lattermann et de Choisy.

Notre inscription concerne le grand temple de Zeus Basileus à Livadie, l'ancienne Lébadée de Béotie, dont la construction fut entreprise, ou du moins poursuivie, au début du IIe siècle avant notre ère, vraisemblablement sous les auspices et avec les subsides d'Antiochos Epiphanes<sup>3</sup>. Elle ne fut jamais conduite à son terme. Au IIe siècle de notre ère, Pausanias contempla l'édifice inachevé dont la taille, nous dit-il, avait découragé les bâtisseurs<sup>4</sup>. Un fragment de devis descriptif très mutilé, découvert en 1937, et qui mentionne en quatorze lignes toutes les parties de l'entablement extérieur, des chapiteaux au sommet du fronton, nous enseigne que le temple était d'ordre dorique<sup>5</sup>; on peut déduire du devis IG VII 3073 qu'il était périptère, orienté Est-Ouest<sup>6</sup>. Les travaux semblent avoir langui dès l'origine. En effet, le devis IG VII 3073 met en adjudication la pose de 13 dalles de la péristasis, que l'entrepreneur doit poser à la suite du dallage existant. Notre inscription a trait à la pose des orthostates du sécos, dont 36 se trouvent déjà en place. Ces reprises de travaux, ces adjudications par petits lots sont généralement le signe de ces difficultés financières dont, à Epidaure, les comptes de la thymélé, étendus sur au moins trente années consécutives, nous fournissent un bel exemple<sup>7</sup>. Enfin, le minutieux préambule administratif qui sert d'introduction à chacun des devis de Livadie témoigne apparemment d'une assez longue interruption, après la-

<sup>1</sup> BCH 20 (1896) 318–335. Commentaire de Choisy 332–335.

<sup>2</sup> *Griechische Bauinschriften* (Strasbourg 1908) 81–91.

<sup>3</sup> E. Fabricius, *De Architectura* 15; Wilhelm, MDAI, A, 22 (1897) 181, précise: entre 175 et 171 av. J.-C.

<sup>4</sup> Pausanias IX 39, 4. Cf. Ulrichs, *Reisen und Forsch.* I 168: «Da die Reste dieses grossen Baues, weitläufige Substructionen und ungeheure Quadern, zum Theil erst halb bearbeitet, sich auf der Hügelreihe erhalten haben ...»

<sup>5</sup> J. Jannoray, *Nouvelles inscriptions de Lébadée*, BCH 64/65 (1940/41) 37–40.

<sup>6</sup> En effet, il est stipulé, lignes 94–95, que l'un des longs côtés était au Sud.

<sup>7</sup> IG IV<sup>2</sup> 103.

quelle il était nécessaire de préciser à nouveau le statut juridique des entrepreneurs<sup>8</sup>.

Lattermann niait que notre inscription se rapportât au temple de Zeus, sous prétexte qu'elle mentionne une abside qui ne saurait trouver place sous le péristyle d'un temple périptère<sup>9</sup>. Mais cette abside était vraisemblablement inscrite dans le rectangle du sécos, comme le supposait Choisy<sup>10</sup>, ce qui résout la difficulté. Face à cette chétive objection, la parfaite identité de matière, d'épaisseur, de gravure, de présentation du texte sur deux colonnes, qui rapproche notre stèle du devis IG VII 3073, ne laisse place à aucun doute: notre inscription concerne bien le grand temple de Zeus Roi.

Je laisserai de côté le préambule juridique (lignes 1–47) pour considérer seulement le devis descriptif qui lui fait suite (lignes 47–78). En voici le texte et la traduction.

47 ορθο]στατῶν ἐργασία καὶ σύνθεσις ἐν τῷ ιε-  
[οῶι τοῦ Διός Vac? δ ἐργωνή]σας παρὰ τῶν ναοποιῶν εἰς τὸν σηκὸν τοῦ  
[γαοῦ, τῆς σκληρᾶς πέτρη]ας τῶν ὁρθοστατῶν καὶ ὑποβατήρων καὶ  
50 [τοιχίων παρασταμάτων τῷ]ὴν ἐργασίαν καὶ σύνθεσιν· πλῆθος τῶν  
[λίθων τῆς σκληρᾶς πέτρη]ας ἐκατὸν ἔξήκοντα λίθοι οἱ πάντες· τῶ-  
[ν μὲν οὖν κειμένων λίθων τριάκοντα ἔξ· ἔσογται δὲ αὐτῶν ὑ-  
[πολείποντες ὑγιεῖς ὁρ]θοστάται τῆς σκληρᾶς πέτρας ἐκατὸν  
55 [εἴκοσι τέτταρες· τούτ]ων δύο μὲν πρῶτοι πρὸς τὰ παραστάμα-  
[τα τοῦ μέσου θυρέτρου τιθέμενοι μῆκος τετράπεδοι καὶ πέντε  
[ἡμιδακτυλίων, οἱ δὲ πρὸς] τὰ πλευριαῖα θύρετ[ρα τέτταρες τοῦ  
[προδόμου, οἱ μὲν δύο μῆκος ποδῶν ἔξ, οἱ δὲ δύο τρίπεδοι καὶ τρι-  
60 [ῶν παλαιστῶν καὶ τριῶν? δακτύλων· καὶ εἰς τὸ<ν>[ἡμι]κύκλιον ὀκτώ·  
[εἰς δὲ τὸν λοιπὸν σηκὸν ἔκατὸν δέκα· τούτων οἱ μὲν μέγιστοι τε-  
[τράπεδοι κατὰ τὰς γωνίας· οἱ δὲ κατὰ τὴν περιφέρειαν καὶ τοὺς]  
65 [ἄλλους τοίχους τοῦ σηκοῦ], κατὰ λόγον μεσολαβείτω [κ]α[θώς] πάν-  
[τας τοὺς ὑποκειμένους τοὺς τῆς εὐθυντηρίας· ὑ-  
[ψος δὲ τούτων πάντων τρεῖς πόδες καὶ παλαισταὶ τρεῖς καὶ [δάκ-  
[τυλος, πλάτος δίπεδοι? καὶ] τριῶν ἡμιδακτυλίων· ἐπιτομὴν δὲ ποη-  
70 [σει τῶν λίθων ἐκάστον τοῦ μετώπου παρὰ τὴν βάσιν καὶ τὸ ὑψος  
[πρὸς τοὺς ἀρμόδους τῶν παρασταμάτων, πλάτος πενθῆμιδακτυλί-  
[ων καὶ βάθος μὴ πλέον? δακτύλου· ἐργάσεται δὲ καὶ ὑποβατῆρας  
[δέκα, καὶ ὑποθήσει τοῖς] τοιχίοις παραστάμασιν, τοὺς μὲν ἔξ ἐν  
[τῷ προδόμῳ καὶ τοὺς τέτταρας κατὰ τὸ ἡμικύκλιον μῆκος τριπέδους  
[καὶ - - - - πλάτος διπέδους, πάχος ἵσους τῆς εὐθυντηρί-  
75 [αι· καὶ τούτων τοὺς μὲν οὖν ἔξ τοὺς] ἐν τῷ προδόμῳ τοὺς τοιχίοις

<sup>8</sup> Il me paraît évident que les prescriptions juridiques se rapportent à ce qui les suit, non à ce qui les aurait précédées, comme le croit de Ridder, *BCH* 20 (1896) 326.

Gr. Bauins. 91.

10 *BCH* 20 (1896) pl. IX.

[ἐκ πώρου ποήσει μονολίθους?] ὅντας· τοὺς δὲ παρὰ τὸ ἡμικύκλιον ὑπο-  
 [βατῆρας τέτταρας συντιθεῖ]ς ἐκ τριῶν πώρων ἔκαστον καὶ διακε[ίμ]ε-  
 [ν -- -- ca. 20 ll. -- --]ων ἐργαζόμενος ὡς ἀν αὐτῶι δειχθῆι  
 75 [ὑπὸ τοῦ ἀρχιτέκτονος? -- ca. 7 ll. --] τῆς εὐθυντηρίας τῆς πρὸ τῶν ἐν  
 [-- -- ca. 20 ll. -- --] πρὸς τὸ μῆκος τοῦ λίθου τοῦ γεγραμμέ-  
 [νον -- -- -- --] κον ... τοὺς ὑπο-  
 [βατῆρας? -- -- -- --]με  
 [-- -- -- -- -- -- --]

*Notes critiques (R = de Ridder; L = Lattermann): 49–50. καὶ [παρσταμάτων] R || 52. [ν κειμένων λίθ]ων R || 52–53. ὑ[ποβατῆρες καὶ δρ[θοστάται] R || 54–55. παραστάμα[τα τοῦ σηκοῦ τιθ]έμενοι R; παραστάμα[τα τὰ τοῦ θυρέτρου τιθ]έμενοι L || 56. [ποδῶν πάχος, πλάτος καθὼς] R; [δακτύλων, πλάτος καθὼς] L || 59. [καὶ εἰς τὸν λοιπὸν ναὸν ἐκατὸν R || 60–61. τὸ [μῆκος τοῦ σηκοῦ, τούτους] R || 62. [τὰς τοὺς ἀλλοὺς κειμένους] R || 62–63. ὑ[ποβατῆρας, μῆκος το]εῖς R || 63–64. καὶ [δ]ω[ρ]ι[τυλίσκοι πλάτος μὴ πλέον] R; || 64–65. πο[η]σει ἔκάστον μ]ετώπων R; πο[η]σει τῶν λίθων? ἐκ τοῦ μ]ετώπου L || 66. [τῶν τοιχίων παρα]σταμάτων R; [πρὸς τὰ μέτρα? τῶν πα-ρα]σταμάτων L || 67. [καὶ πάχος ἐνὸς δ]ακτύλου R; [ων -- -- καὶ δ]ακτύλου L || 72. [πέτρας τῆς σκληρᾶς] ὅντας R; [πέτρας τῆς σκληρᾶς ὅλους] ὅντας L.*

### Traduction

Façonnage et assemblage des orthostates dans le sanctuaire [de Zeus]. (Devis descriptif pour) l'entrepreneur adjudicataire, auprès des naopes, du travail de préparation et d'assemblage des orthostates en pierre dure, des socles et des [piédroits muraux] pour le sécos du temple. Nombre global des blocs de pierre dure: 160 blocs dont 36 sont [déjà en place]; le reliquat sera de 124 orthostates en pierre dure, [sans défauts ?].

Les deux premiers orthostates placés au contact des piédroits [de la baie médiane] auront une longueur de 4 pieds 5 demi-dactyles. Les quatre orthostates [au contact des] baies latérales [du prodomos] auront une longueur, les deux premiers, de 6 pieds; les deux suivants, de 3 pieds, 3 palmes,  $\chi$  dactyles. Pour l'abside semi-circulaire, 8 orthostates; [pour le reste du sécos], 110 orthostates. Les plus grands orthostates, mesurant 4 pieds, [seront placés aux angles]. Les blocs placés sur la courbure (de l'hémicycle) et les [blocs courants du sécos], leur longueur sera calculée en fonction de la longueur des blocs de l'euthyntéria, [tous en place]. Hauteur de tous ces orthostates: 3 pieds, 3 palmes, 1 dactyle; épaisseur [2 pieds ?] et 3 demi-dactyles.

L'entrepreneur exécutera sur les blocs [placés entre chaque] baie un refend ciselé le long de l'arête inférieure et faisant retour verticalement [le long des] piédroits; largeur: 2 dactyles et demi; [profondeur maximale]: 1 dactyle. Il façonnera [dix socles et les placera sous] les piédroits muraux: 6 pour le prodomos, et 4 pour les parois de l'abside semi-circulaire. Longueur: 3 pieds [---]; largeur: 2 pieds; hauteur nivélée sur l'euthyntéria. Il taillera les six socles muraux du prodomos [en pôros? et chacun d'une seule pièce]; les autres socles de l'abside, il les composera chacun de 3 blocs de pôros [---] les travaillant selon les indications [de l'architecte?] ...

Le texte concerne le façonnage et la mise en place de 124 orthostates, de 10 piédroits muraux avec leurs 10 bases. Selon l'usage, l'entrepreneur trouve sur le chantier les blocs déjà dégrossis, dont l'extraction et le transport (*τέμνειν καὶ ἀγεῖν*) ont été confiés à une entreprise spécialisée. Sa tâche consiste simplement à préparer les surfaces de joint en taillant les blocs aux mesures définitives spécifiées dans le devis, à creuser les cuvettes de crampons et de goujons (c'est l'*έργασία*), puis à procéder à la *σύνθεσις*, l'ajustage des pierres à leur place<sup>11</sup>.

On sait que les architectes grecs commençaient la construction d'un temple par la péristasis, soubassement et ordre extérieur complet. Ils continuaient par le sécos et terminaient par la pose du dallage et de la charpente<sup>12</sup>. Nous pouvons en conclure qu'au moment où vont reprendre les travaux qui nous intéressent le temple possède déjà son péristyle complet (auquel se rapporte le fragment de devis BCH 1940–1941 pp. 36–40), les substructions complètes et 36 orthostates du sécos pourvu d'une abside (d'après notre inscription). Le devis IG VII 3073 relatif aux dalles de la péristasis prouve que l'édification fut poussée assez loin, plus loin que celle du temple de Stratos par exemple, qui ne reçut jamais son dallage<sup>13</sup>. Nous avons donc une indication sur l'état du temple au moment où le vit Pausanias.

Examinons les divers articles de notre devis.

### *I. Orthostates*

Ils sont au nombre de 160, décomptés comme suit: 36 en place; 6 pour le mur de refend; 8 pour l'abside; 110 pour le reste du sécos. Total: 160. Ils sont taillés dans la «pierre dure de Livadie», *πέτρας τῆς σκληρᾶς τῆς Λεβαδεϊκῆς*<sup>14</sup>, un calcaire gris-bleuté qui constitue les falaises en bordure de l'Hercyna et dans lequel, justement, sont taillées les stèles du devis. La hauteur commune des orthostates est de 3 pieds, 3 palmes, 1 daëtyle, soit de 1,15 à 1,25 m selon le pied employé. Leurs autres dimensions, longueur et épaisseur, varient en fonction de leur emplacement dans la construction.

a) *Orthostates courants*. Leur longueur sera calculée d'après celle des blocs de l'assise de socle, de façon à respecter l'alternance des joints. Une lacune du texte a emporté la mesure de leur épaisseur (ligne 64). Cependant, en raison de leur nombre élevé (160 en tout), il est raisonnable de supposer avec Lattermann qu'ils étaient disposés sur le pourtour du sécos en une double rangée, deux orthostates adossés faisant l'épaisseur du mur. Dans ces conditions, la restitution pro-

<sup>11</sup> Ces deux opérations sont minutieusement analysées dans le devis IG VII 3073. Cf. l'excellent commentaire de Choisy, *Etudes épigraphiques sur l'architecture grecque* 191–208.

<sup>12</sup> W. B. Dinsmoor, *Architecture of ancient Greece* 169–170. Cette méthode est confirmée par les inscriptions architecturales d'Epidaure, IG IV<sup>2</sup> 102 et 103. Choisy, *Et. épig.* 191 sqq. s'est trompé lorsqu'il a cru que les 13 dalles de la péristasis, dans IG VII 3073, lignes 90 sqq., appartenaient à la rangée extérieure, c'est-à-dire au stylobate. Il s'agit de dalles comprises entre ce stylobate et le mur du sécos (marqué T sur le dessin de Choisy). Cf. sur ce sujet, G. Roux, BCH 80 (1956) 509–510 fig. 1.

<sup>13</sup> F. Courby et Ch. Picard, *Recherches archéologiques à Stratos* 25.

<sup>14</sup> IG VII 3073 lignes 95–96.

posée par Lattermann, ligne 64: épaisseur 2 pieds, 3 demi-dactyles, donne pour le mur complet une épaisseur de 4 pieds 1 palme et 2 dactyles, soit entre 1,28 et 1,425 m. Cette dimension paraît un peu forte (temple de Delphes: 1,10 m; temple d'Olympie: 1,33 m; Parthénon: 1,17 m). Mais nous savons que le temple de Zeus était de grande taille, et le chiffre proposé par Lattermann n'est pas invraisemblable.

b) *Orthostates spéciaux: abside et mur de refend.* 14 orthostates font l'objet d'une mention spéciale: 8 pour l'abside et 6 pour la partie antérieure du sécos. Déterminer l'emplacement exact de ces 6 orthostates est l'essentiel du problème et donne la clé de la restitution du plan.

Sur les orthostates courbes de l'abside, dont les dimensions étaient calculées *κατὰ περιφέρειαν*, en fonction de la demi-circonférence dessinée par les blocs de l'euthyntéria, je me bornerai à une observation: Lattermann et Choisy supposent que les 8 orthostates, disposés sur une seule rangée d'épaisseur, compossaient à eux seuls l'hémicycle de l'abside. C'est possible en effet; mais le texte n'interdit pas d'admettre que l'abside était déjà en partie construite avec quelques-uns des 36 orthostates en place, les 8 autres représentant simplement le reliquat nécessaire pour la compléter. Il n'y a donc aucun moyen de calculer, fût-ce par approximation grossière, le diamètre de l'abside.

J'en viens maintenant à la question la plus intéressante: quelle place occupaient dans la construction les 6 orthostates spéciaux du prodomos? Problème étroitement lié au suivant: qu'étaient exactement les 6 *ὑποβατῆρες*, les 6 «bases» du prodomos?

Choisy et Lattermann s'accordent à placer les deux orthostates de 4 pieds et 5 demi-dactyles (plutôt que 5 dactyles, qui s'exprimeraient: 1 palme 1 dactyle) au contact des jambages de la porte, solution qui s'impose. Puis ils attribuent à chaque mur latéral du prodomos un orthostate de 6 pieds et un orthostate de 3 pieds, 3 palmes (2 ou 3) dactyles. C'est alors que les difficultés commencent.

En effet, le devis attribue au prodomos six bases de piédroits (*ὑποβατῆρες*); il y avait donc six piédroits dans le prodomos. Or, une fois comptés les deux jambages de la porte et les deux piliers d'antes, deux piédroits sur les six restent sans emploi. Choisy suppose que les socles des antes comprenaient chacun deux blocs. D'où quatre blocs pour les antes, plus deux pour la porte, donnant un total de six blocs. Lattermann, de même, compose chaque socle d'ante de trois blocs. D'où un total de six *ὑποβατῆρες* pour le prodomos.

Cette solution me paraît exclue par la teneur de notre inscription même. Les quatre socles placés dans l'abside comprenaient chacun trois blocs de pôros. Or le devis parle de quatre *ὑποβατῆρες*, et non de douze. Comment pourrait-on admettre en effet qu'un même mot, dans un même devis technique, puisse désigner indifféremment un membre d'architecture ou les éléments qui le composent? Ce serait une source de graves confusions.

Autre difficulté: ligne 56, le texte mentionne des *πλευριαῖα θύρετρα*; Choisy traduit: «les flancs des jambages de la porte.» Mais *θύρετρον* signifie: embrasure

d'une porte, baie d'une porte<sup>15</sup>, et l'expression ne peut avoir d'autre signification que: les embrasures ou les baies «latérales», précision qui suppose évidemment l'existence d'une baie non «latérale», donc une baie «axiale», «centrale». D'où cette question: où se trouvaient ces trois baies? Revenons aux lignes 54–57 du texte.

Le *μέν* de la ligne 54 (*τούτων δύο μὲν πρῶτοι*) appelle normalement un *δέ*, qui n'apparaît pas dans le texte tel que le restituent de Ridder et Lattermann. Ligne 56, *τέτταρες τοῦ προδόμου* forme une asyndète insolite dans la rédaction du devis. C'est pourquoi je propose de restituer: *Τόντων δύο μὲν πρῶτοι πρὸς τὰ παραστάματα τοῦ μέσου θυρέτρου τιθέμενοι ... οἱ δὲ πρὸς τὰ πλευραῖα θύρετρα τέτταρες τοῦ προδόμου. οἱ μὲν ... etc.* Je comprends alors que le mur de refend, formé de six orthostates, est percé de trois portes (fig. 1), disposition rare mais dont je citerai d'autres exemples dans un instant. Les deux orthostates de 4 pieds 5 demi-dactyles se trouvent de chaque côté du *θυρέτρον* axial (fig. 1, A), les autres orthostates de 6 pieds et 3 pieds 3 palmes de part et d'autre des baies latérales (fig. 1, B et C). Chaque orthostate forme toute l'épaisseur du mur.

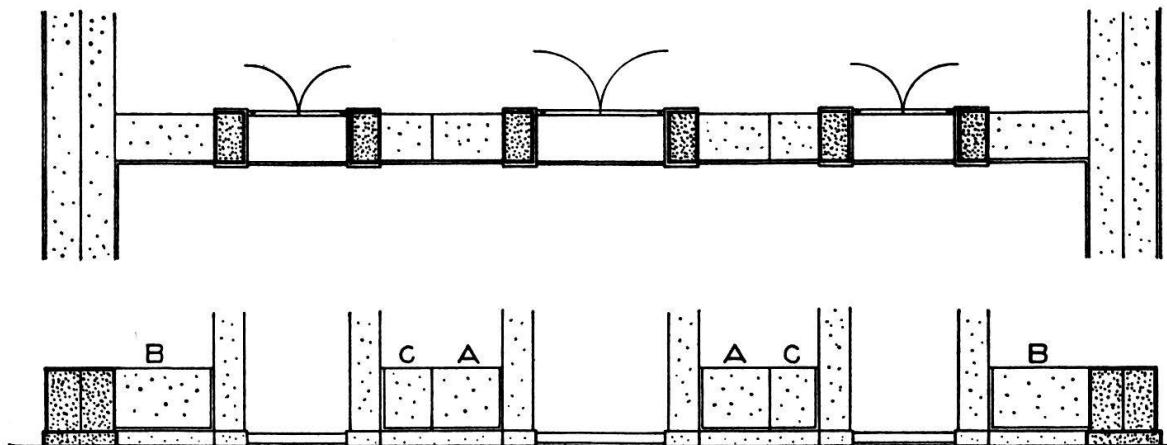


Fig. 1. Temple de Zeus Basileus à Livadie: mur du prodomos. Croquis conjectural.

Le terme *μέτωπον* qui se lit à la ligne 65 confirme d'ailleurs l'existence de plusieurs baies. On le retrouve en effet dans le devis de l'arsenal du Pirée pour désigner le pilastre qui sépare les deux baies (*θυραῖα*) des deux portes, et les murs latéraux compris entre ces baies et le premier entrecolonnement ouvert de l'intérieur<sup>16</sup>. Tel est ici le sens du terme: espace compris entre deux *ἀπαί*. Les orthostates qui ferment cet espace, entre les piédroits des portes, seront cernés d'un bandeau ornamental ciselé en creux<sup>17</sup>.

Si nous avons trois portes, il nous faut six piédroits, et nous savons maintenant où se placent les six *ὑποβαθῆρες* du prodomos: sous les piédroits des portes.

<sup>15</sup> Comparer un devis de Mytilène, IG XII<sup>2</sup> 14; Lattermann, *Gr. Bauins.* 120. 124–129. Dans le devis de l'arsenal de Philon, au Pirée, le mot employé dans ce sens est *θυραῖα* (*Syll.*<sup>3</sup> 969, lignes 22–23. 31. 61).

<sup>16</sup> *Syll.*<sup>3</sup> 969, lignes 24. 59. Cf. en dernier lieu Stevens, Patton, *The Erechtheum* 305.

<sup>17</sup> Cf. à Stratos le bandeau ciselé sur l'orthostate du mur de refend, côté pronaos, entre l'angle et le piédroit de la porte, et côté cella, entre l'angle et le pilastre: Courby-Picard, *Rech. arch. Stratos* 50 et fig. 26. 63–66, fig. 41–44 et pl. 14.

## II. Les piédroits et leurs socles

Il est stipulé dans le devis (ligne 73) que les socles de piédroits, dans l'abside, seront en pôros. Choisy et Lattermann ont cru que ceux du prodomos étaient : taillés dans la « pierre dure », jugée plus noble. Mais notre texte exclut cette possibilité : aux lignes 50–51 il est dit (la restitution est assurée) que les blocs de « pierre dure » sont au nombre de 160. Or il y a justement 160 orthostates. Par conséquent, seuls les orthostates étaient en calcaire, les piédroits et leurs bases (moulurées sans doute) étant en pôros, comme devait l'être aussi l'ordre extérieur. Non loin de Livadie, le grand temple de Delphes illustre bien cet emploi simultané du calcaire pour les parties basses, crépis, socle du sécos, et du pôros pour les parties hautes, ordre extérieur, mur proprement dit. Au calcaire cassant, difficile à travailler

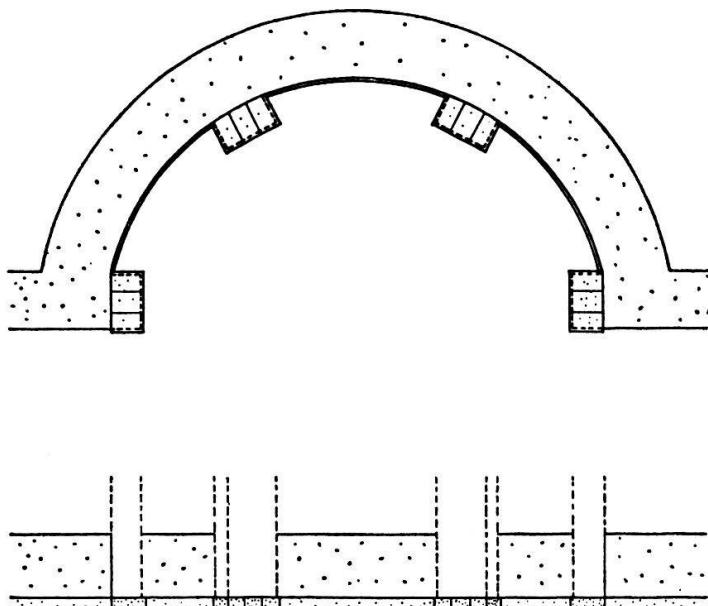


Fig. 2. Abside du temple de Zeus Basileus. Croquis conjectural.

avec finesse, à moins qu'il n'ait la qualité rare de la pierre de St-Elie, il était normal qu'on préférât le pôros pour les parties sculptées ou moulurées, comme devaient l'être les *ὑποβαθῆρες*.

Les socles placés dans l'abside comprenaient chacun trois blocs (fig. 2), ceci en raison de leur forme cintrée. Choisy a montré qu'en décomposant le socle en éléments plus courts, on réduisait le déchet au moment de la taille<sup>18</sup>. L'habituel revêtement de stuc effaçait les lignes des joints. Les socles des piédroits de portes étaient probablement monolithes.

Les piédroits sont dits «muraux», *τοίχια*, parce qu'ils ne constituent pas des supports isolés, mais se trouvent accolés à un mur; l'épithète s'applique donc aussi bien aux piédroits des portes, plaqués contre la tranche du mur, qu'à ceux de l'abside, adossés à la paroi. On trouve une bonne – quoique tardive – illustration architecturale de notre devis à Baalbek: une grande niche semi-circulaire des

<sup>18</sup> BCH 20 (1896) 335 et pl. IX.

propylées s'orne de pilastres en relief (au nombre de six), comme celle du temple de Zeus Roi<sup>19</sup>.

*Conclusion. Edifices à trois portes*

Un nouvel examen du devis de Livadie nous a donc conduits à restituer trois portes dans le mur de refend du temple. C'est un dispositif assez rare, mais qui n'est pas sans exemple.

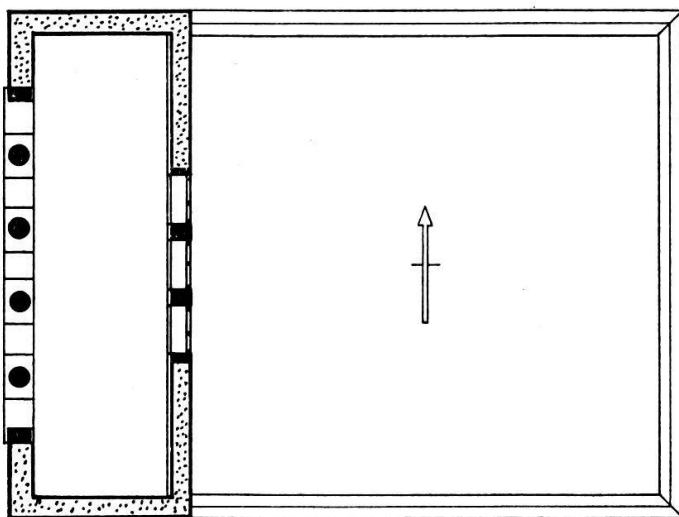


Fig. 3. Edifice II à Epidaure.

Le plus ancien en est, à ma connaissance, un curieux bâtiment d'Epidaure, datant du IV<sup>e</sup> siècle, situé à la limite orientale de l'hiéron d'Asclépios<sup>20</sup> (fig. 3). Il comprend une cour carrée (dimensions intérieures: 12,50 × 12,50 m), à ciel ouvert, enclose d'un mur de pôros sur socle de calcaire et précédée à l'Ouest d'un portique dorique à quatre colonnes *in antis* (profondeur: 4,30 m). On pénètre dans la cour par trois petites portes (largeur du seuil: 1,32 m; largeur du passage entre les jambages: 1,08 m) percées dans le mur de fond du portique. Ces trois portes sont de même dimensions, comme pouvaient l'être aussi celles du temple de Livadie puisque les socles des piédroits étaient tous égaux entre eux. Je crois – mais ce n'est pas assuré – qu'un banc continu longeait le mur de la cour sur trois côtés. On ignore malheureusement à quel culte était consacré le bâtiment.

Nous trouvons à Délos un second exemple d'édifice à trois portes, intéressant par sa date et par son plan. Il s'agit, pense-t-on, de l'*ecclésiastérion*<sup>21</sup>: plusieurs fois remanié, il comportait au début du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère une absidé

<sup>19</sup> Th. Fyfe, *Hellenistic Architecture* 79 pl. 166. A Livadie, les pilastres étaient certainement surmontés d'un entablement, sans doute ionique. Les grandes dimensions du temple, signalées par Pausanias, supposent d'ailleurs l'existence d'une colonnade intérieure dont l'entablement devait se retrouver sur les murs du sécos.

<sup>20</sup> Edifice marqué II sur le plan de Cavaadias, *Tò iεgòv τοῦ Ἀσκληπίον*, hors-texte. Cavaadias n'a pas vu que l'édifice avait trois portes. Cf. G. Roux, *L'Architecture de l'Argolide aux IV<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles*, sous presse.

<sup>21</sup> L'identification est due à M. R. Vallois: BCH 53 (1929) 278–312, pl. IX et XIV–XV; *Architecture hellénique et hellénistique à Délos* 45. 171–172. 254.

ornée de parastades formant les meneaux d'une vaste fenêtre et, du côté de l'entrée, un vestibule dont le mur de fond était percé de trois portes. Les murs avaient été ornés, à la même époque, de pilastres adossés, analogues à nos *τοίχια παραστάματα*.

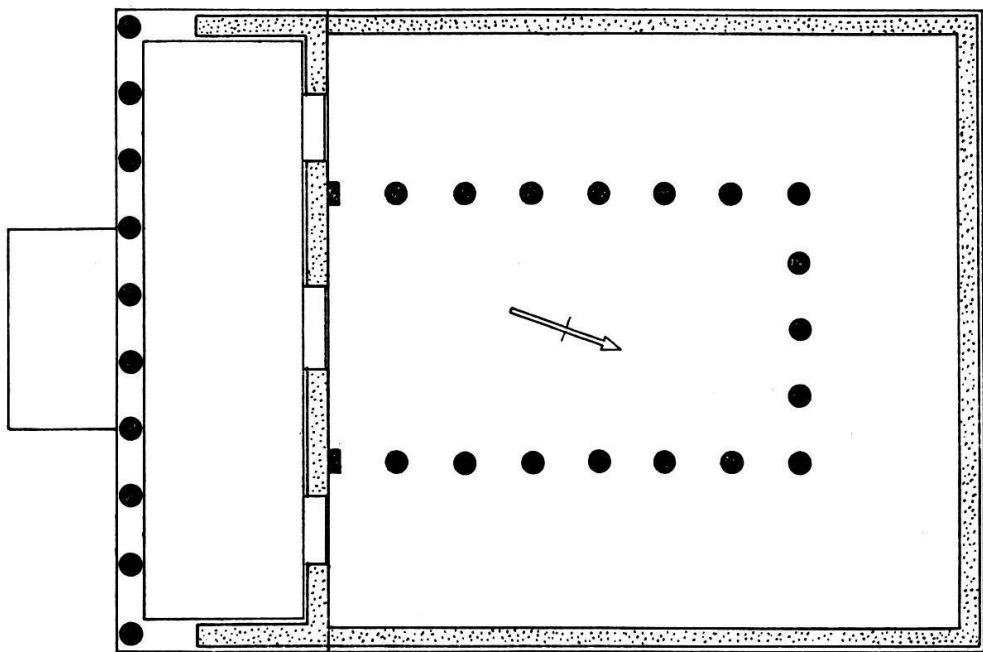


Fig. 4. Le Kératôn de Délos. Restauration conjecturale.

On peut rappeler enfin que le Didyméion de Milet comportait, de chaque côté du gigantesque *θύραιτρον* du prodomos, deux petites portes qui donnaient accès aux escaliers conduisant dans le sécos hypèthre. La salle qui fait suite au prodomos ouvrait par trois portes flanquées de pilastres corinthiens au sommet des l'escalier monumental<sup>22</sup>.

En dépit de leurs nombreuses différences, de taille, de plan, de destination, ces trois édifices ont un trait commun qui les distingue d'un temple grec de type courant: tous devaient accueillir un public, membres d'une assemblée à Délos, fidèles célébrant un culte à Epidaure et à Didyme. Et l'on en vient à se demander si ce temple de Livadie, avec ses trois portes et son abside, n'aurait pas été construit pour abriter des cérémonies célébrées autour d'un autel intérieur, si les trois portes ne seraient pas en relation avec quelque liturgie processionnelle.

Il est regrettable que nous ne soyons pas mieux renseignés sur le plan du *Kératôn* de Délos, le temple qui abritait le fameux «autel des cornes» autour duquel Thésée dansa à son retour de Crète. M. R. Vallois l'a reconnu dans le bel édifice «athénien» en marbre, construit au Sud-Ouest de l'Artémision<sup>23</sup>. Avec sa grande cella carrée

<sup>22</sup> Si l'on ne veut pas se reporter à la publication monumentale de Wiegand-Knackfuss, *Didyma*, on trouvera une description très commode du temple dans W. B. Dinsmoor, *Architecture of ancient Greece* 229–233, fig. 83.

<sup>23</sup> Description de F. Courby, BCH 45 (1921) 211–212. A compléter par R. Vallois, *Architecture ... à Délos* 30–33. 131. 152–153. 167. 416–422. Plan de l'état actuel, R. Vallois, *Les constructions antiques de Délos, documents*, pl. 11, lettre N, *contra*: Ch. Picard, *Journal des Savants* 1946, 60–66.

(intérieurement: 16 m environ de côté) que précède au Sud un *prostôion* (profondeur: 5,75 m) ionique à dix colonnes, il rappelle, par le dessin de son plan, le plus modeste édifice *II* d'Epidaure. Et cette analogie de plan s'explique sans doute par une analogie de fonction: entourer un autel tout en laissant place à l'entour aux évolutions des fidèles.

Le temple délien est rasé au sol. Toutefois, en observant les restes du massif de fondation on remarque un détail très curieux: dans l'axe de la façade, les fondations d'un monument rectangulaire sont accolées à celles du temple. Je ne pense pas qu'elles aient porté un autel: l'autel du Kératôn était dans sa cella. D'ailleurs, que le monument ait été un autel ou une base, sa situation tout contre la façade du temple et en plein milieu, barrant la porte en quelque sorte, n'en serait pas moins singulière. J'en viens alors à me demander si le Kératôn, comme l'édifice d'Epidaure, et pour les mêmes motifs, n'était pas pourvu de deux ou trois portes, la porte axiale pouvant être réduite, comme au Didyméion, à un rôle plus ornemental que pratique, ce qui expliquerait qu'on ait pu sans inconvénient la masquer en façade par un ex-voto. Si cette hypothèse recevait confirmation, l'existence d'un autel intérieur à Livadie deviendrait extrêmement probable.